

VOTATION citoyenne

Droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales

Citoyenneté ? Nationalité ?

La nationalité définit l'appartenance juridique à une communauté, un Etat. Elle correspond à une identité non choisie, le plus souvent, mais transmise par ses ancêtres.

La citoyenneté est la manière de vivre ensemble sur un même territoire. Elle fait référence à une cité et à sa gestion.

De nombreux pays européens ont d'ores et déjà accordé ce droit de vote. Des votations citoyennes ont été organisées au niveau national avec plus de 60 000 votants en 2002 2005 2006 et 2008.

Dernièrement la nouvelle majorité du sénat a décidé de mettre cette question à l'ordre du jour.

C'est cette citoyenneté de résidence qui s'impose de plus en plus dans les démocraties modernes pour déterminer qui a le droit de voter aux élections locales.

A quand une citoyenneté de résidence pour toutes et tous, européens ou non, en France ?

DONNEZ VOTRE AVIS

LE 11 DECEMBRE

A GIBERVILLE

DE 9H A 17H

A L'ECOLE PASTEUR

DU 5 AU 10 DECEMBRE

DE 10H A 12H

A LA MAIRIE

DE GIBERVILLE



Démocratie, égalité : nous sommes toutes et tous concernés !

Dans le contexte d'une montée de la xénophobie et de l'intolérance que connaît la France ces derniers mois, il est important de rappeler que nos concitoyens étrangers doivent pouvoir exercer leur droit d'expression et leur citoyenneté.

Ils travaillent, produisent des richesses, participent au développement du pays. Ils ont une vie familiale, paient des impôts, participent souvent à la vie associative ou syndicale... Cela a été le cas notamment dans notre région avec les nombreux salariés de la SMN.

Les résidents étrangers sont ainsi citoyens de fait... Mais pourtant beaucoup d'entre eux n'ont toujours pas le droit de participer aux élections locales. Pourquoi cette inégalité ? Depuis le traité de Maastricht, seuls les étrangers des autres pays de l'Union européenne résidant en France ont le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes.

Le droit de vote des étrangers aux élections locales, qu'ils soient européens ou non, est une exigence politique légitime.

Une exigence d'égalité pour notre démocratie !

Tant que l'exercice de la citoyenneté sera limité au critère de nationalité et non à celui de résidence, tant que des distinctions seront maintenues entre les citoyen(ne)s, notre démocratie sera en souffrance...

**Nous sommes toutes et tous concernés :
agissons à tous les niveaux
pour que ce droit devienne effectif !
Pourquoi attendre ?**

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la journée des droits de l'homme et est soutenue par la ligue des droits de l'homme. www.ldh-france.org